

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 23 mars 2023 à 18 heures 30 minutes
Salle du Conseil

Présents :

M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian, M. BROCC Jean-Claude, Mme CHANTEREAU Anne, M. COMTE André, Mme LANDAIS Pauline, Mme LE DROGOFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, M. PINTAUX Philippe, Mme SCHUSCHITZ Cindy

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 14 mars 2023
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11 présents 11, votants 11.

Ordre du jour :

- 1- Vote des Taxes et redevances 2023 d'assainissement
 - 2- Vote du Budget Primitif 2023 d'assainissement
 - 3- Vote des Taux des Taxes Directes Locales TF et TFNB
 - 4- Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune et vote des subventions Communales
- Présentation des indemnités des élus
Visite de la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche le 24 mars après-midi

Questions diverses

Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 février 2023

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 février 2023. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal

1 - Budget assainissement : Taxes et Redevances

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs fixés par délibération en date du 15 mai 2017 soit :

- Forfait de base par habitation raccordée : 59,0910 € HT soit 65,00 € TTC
- Partie proportionnelle : 0,2273 € HT soit 0,25 € TTC par m³ d'eau consommée en année N-1
- Astreinte : majoration de 100 %.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Assainissement : vote du budget primitif 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
Date de la convocation		
14 mars 2023		

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissements 86 732,46
Dépenses

Recettes : 86 732,46

Fonctionnement 103 534,46
Dépenses :

Recettes : 103 534,46

Pour rappel, total budget :	
Investissement	86 732,46 (dont 0,00 de RAR)
Dépenses :	86 732,46 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	
Fonctionnement	103 534,46 (dont 0,00 de RAR)
Dépenses :	
Recettes :	103 534,46 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le Maire expose au Conseil qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département (18,78 %) a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2023 aux taxes foncières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir les taux d'imposition suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 30,12 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 64,00 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 10.30 %

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présentation des indemnités des élus

	Brut	Charges Patronales	Coût total
BROC Jean-Claude	4701.48	197.46	4898.94
LANDAIS Pauline	4701.48	197.46	4898.94
NOYER Maurice	4701.48	197.46	4898.94
PETITJEAN Gilbert	12109.86	508.62	12618.48

4 - Commune : vote du budget primitif 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
Date de la convocation		
14 mars 2023		

Investissement

Investissement
Dépenses : 626 129,77

Recettes : 626 129,77

Fonctionnement
Dépenses : 999 606,35

Recettes : 999 606,35

Pour rappel, total budget :	
Investissement	626 129,77 (dont 0,00 de RAR)
Dépenses :	626 129,77 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	
Fonctionnement	
Dépenses	999 606,35 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	999 606,35 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Pauline se rendra à la réunion le 29 mars 2023 à 17 heures 30.

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur BEAUGRAND Gérant de la Brasserie de La Petite Crotte demande la possibilité d'installer une terrasse de 18 M2 sur la place des Crottes devant sa brasserie du 1er avril au 31 octobre 2023.

Le Conseil donne son accord.

Mail reçu du "comite de citoyens de la place des crottes", il sera proposé une rencontre à trois ou quatre personnes de ce "comité" par le Maire et les trois Adjoints.

CORRIER PREFECTURE

Le Maire fait part du courrier reçu pour rappeler qu'il est obligatoire de débroussailler les terrains et abords des habitations pour assurer la sécurité des riverains face au risque de feu de forêt et de végétation.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEDECIN A ALBA

Le Docteur Sara TRESARRIEU Consulte à Alba-la-Romaine sur rendez-vous le mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

LOCAL TECHNIQUE : Installation d'un rideau métallique de protection.

Après consultation de plusieurs entreprises, le devis de Stores Habitat est retenu pour un montant HT de 3958.54 euros.

AGENDA :

- 1er juin 2023 à 20 heures : A la salle des fêtes de Valvignères les élus de Saint-Thomé et Valvignères sont conviés à une manifestation proposée par la Cascade de Bourg-Saint-Andéol.
- 23 avril 2023 Vide-Greniers organisé par l' Amicale Laïque.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire procède à un tour de table.

Pauline LANDAIS ira au COPIL PAT et souhaiterait être accompagnée lors de ces réunions. Elle a participé à une Commission sur la Restauration Collective où il a été annoncé une opération "Anti Gaspi" à venir.

Elle, et Eddy ARLAUD, nous informe sur l'avancement de l'auto-évaluation en cours à l'école. Elle demande où en sont les travaux du déploiement de la Fibre Optique.

Le Maire répond qu'ils devraient reprendre aux alentours du 03 avril 2023.

Elle signale que le nombre d'enfants fréquentant la garderie du soir est de plus en plus important.

Jean-Claude BROCC informe que la réparation de la barrière de protection sur le pont "Chemin de l'Amandier" devrait être réalisée à partir du 10 avril 2023.

Le goudronnage de la rue des Amoureux devrait s'effectuer en avril, les riverains seront informés de la date exacte.

Quartier Chasser l'entreprise Audouard prévoit de terminer les travaux rapidement. Le goudronnage de la RD 210, du rond point, jusqu'au niveau de la Mairie est prévu fin du premier semestre 2023, cette opération devrait être couplée avec la sécurisation du carrefour RD 210/ Mairie.

La DDT doit nous rendre un document proposant des réparations de voirie Chemin de l'Amandier.

Christian BOUTY demande où en est la reprise du mur au 230 chemin de l'Amandier.

Le Maire répond qu'un courrier sera adressé à Monsieur DELCOURT.

Demande si il est prévu de refaire la peinture verte au niveau de la borne de recharge électrique.

Le Maire répond que cela incombe au SDE 07.

Eddy ARLAUD demande si les travaux d'enrochement impasse de Chasser ont été vérifiés par la DDT, il constate que cela a provoqué un rétrécissement de la chaussée.

Anne CHANTEREAU demande si on peut décaler le panneau STOP situé au croisement de la route de Chasser et de la RD 107 sortie Ouest, car il empêche une bonne visibilité.

Le Maire répond qu'il sera demandé aux employés communaux de s'en charger.

Elle informe qu'il lui est difficile d'assister aux réunions "Mobilité" celles-ci ayant lieu en journée.

Céline LEDROGOFF rappelle le vide-greniers du 23 avril et qu'à cette occasion l'Amicale Laïque propose une vente de fleurs.

Propose d'organiser une réunion avec les deux associations ayant acheté les BARNUMS pour les positionner et réaliser les points d'encrage.

Philippe PINTAUX fait un compte-rendu de sa réunion au musée Départemental de la Résistance au Teil.

Il a constaté une fuite d'eau au niveau de la fontaine.

Il demande si il est possible, comme déjà réalisé par l'employé parti à la retraite, de procéder à la rénovation de Calades.

Il salue le travail de l'Office de Tourisme force de propositions.

Demande si l'Inauguration du circuit "Les traversées d'Helvia et Berguise" est programmée.

Le Maire répond qu'un rendez-vous sera pris avec la Directrice sur la signalétique et les travaux à réaliser le 04 avril à 16 heures 30.

Maurice NOYER demandera à la Communauté de Communes de mettre à dispositions des Bacs de Tri lors des manifestations sur le terrain du Clau.

Rappelle qu'il nous faut trouver un lieu adéquat pour installer les bacs de compostage collectif.

Clôture de la séance à 21 heures 50

SIGNATURES

Gilbert PETITJEAN, Maire et Président de séance Pauline LANDAIS, secrétaire de séance